

Conditions générales

1. Objet du marché

Le Marché Artisanal de Villars-sur-Ollon a pour objectif de promouvoir le savoir-faire artisanal local et régional, dans une ambiance conviviale et traditionnelle.

Seuls les produits artisanaux faits main sont autorisés à la vente. L'événement met à l'honneur la création authentique, la qualité et la valeur du travail manuel.

2. Définition de l'artisanat

Pour participer, les exposants doivent proposer des créations correspondant à la définition suivante :

Un produit artisanal est une œuvre créée, fabriquée ou transformée manuellement par l'exposant lui-même, à partir de matières premières ou de matériaux bruts, selon un savoir-faire spécifique et non industriel.

Les produits doivent être uniques ou fabriqués en petites séries, sans recours à la production de masse ou à la revente d'articles manufacturés.

Exemples acceptés :

- Travaux du bois, sculpture, tournage, gravure
- Bijoux et accessoires faits main
- Textiles, couture, tricot, broderie
- Peinture, céramique, poterie
- Produits alimentaires faits maison uniquement confectionnés et vendus par le producteur (confitures, pâtisseries, fromages artisanaux, chocolats, etc.)

Non acceptés :

- Produits industriels, importés ou transformés de manière mécanique
- Reventes, franchises, dropshipping ou produits achetés pour revente
- Objets en kit, prêts à monter ou produits décorés non créés par l'exposant

3. Sélection des artisans

Les candidatures seront examinées par le comité d'organisation, qui se réserve le droit de sélectionner les exposants selon les critères suivants :

- Qualité et authenticité du travail artisanal
- Originalité et cohérence des créations avec le thème du marché

- Présentation du stand et respect du concept "fait main"

Les candidats doivent joindre à leur dossier :

- Une courte description de leur activité
- Photos de leurs créations et de leur stand habituel
- Tout document jugé utile

La candidature est possible jusqu'au 15 mars 2026. Une réponse vous parviendra dans les jours suivants. Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser une demande de stand sans obligation de justification.

4. Produits en vente et contrôle

L'organisateur se réserve le droit de refuser tout produit ne correspondant pas à la définition de l'artisanat mentionnée ci-dessus. Un contrôle pourra être effectué avant ou pendant le marché. Tout exposant présentant des produits non conformes devra les retirer immédiatement.

Les produits de contrefaçon sont strictement interdits. Tout exposant présentant des articles contrefaits pourra être exclu immédiatement du marché, sans possibilité de remboursement, et pourra faire l'objet de signalements aux autorités compétentes.

Pour les produits alimentaires, certaines informations doivent être mises à disposition des consommateurs :

- Les mentions relatives aux ingrédients pouvant provoquer des allergies ou d'autres réactions indésirables.
- La provenance de la viande et du poisson (entier, en filets ou en morceaux) : pour les poissons d'élevage, le pays de production fait foi ; pour les poissons sauvages, c'est la zone de pêche qui fait foi.

5. Emplacement et installation

Les emplacements sont attribués par l'organisation en fonction du type d'artisanat et des besoins techniques (électricité, espace, sécurité).

Chaque artisan est responsable de l'installation, de la décoration et de la propreté de son stand. L'installation des stands est autorisée entre 7h00 et 8h00. À partir de 8h00, la route sera fermée à la circulation et aucun véhicule ne pourra rester stationné dans la zone du marché. Tous les stands doivent être opérationnels pour l'ouverture du marché à 9h00. Le démontage pourra commencer à partir de 19h00. Vous aurez la possibilité de vous parquer à Rochegrises ou à la Place du Rendez-Vous. Ce sont des parkings gratuits pendant 10h avec un disque bleu.

6. Horaires

Les exposants doivent être présents de 9h00 à 19h00 non-stop.

7. Responsabilité

Chaque artisan reste responsable de son matériel, de sa marchandise et de la conformité aux normes de sécurité.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte, ou dégradation des biens exposés.

8. Engagement

L'artisan accepte de partager des photos de ses créations et de leur stand pour la promotion et la communication de l'événement sur les canaux de diffusion de Villars Loisirs et Tourisme. La participation au marché implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

Tout manquement au règlement pourra entraîner l'exclusion immédiate du participant.

9. Tarifs et modalités de paiement

La participation au Marché Artisanal Suisse de Villars-sur-Ollon est soumise au paiement d'une contribution de base de CHF 30.-, à laquelle s'ajoute une redevance de CHF 10.- par mètre linéaire de stand. Si besoin d'électricité, 10CHF supplémentaires sont à compter.

Exemples :

- Stand de 2 mètres → CHF 30.- + (2 × CHF 10.-) = CHF 50.-
- Stand de 3 mètres → CHF 30.- + (3 × CHF 10.-) = CHF 60.-

Le paiement s'effectue sur facture dans un délai de 10 jours dès réception de la confirmation d'inscription. Au moment de la confirmation d'inscription, selon les modalités indiquées par l'organisation. Un bulletin de versement vous sera envoyé.

L'inscription définitive sera validée uniquement après réception du règlement complet du montant facturé.

Aucun remboursement ne sera effectué.